

## DECISION

---

**OBJET : MARCHÉ A BONS DE COMMANDE ET A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN DE RESEAUX SECS ET HUMIDES ET DIVERS TRAVAUX / EUROVIA MEDITERRANEE – AVENANT N°3**

**MARCHÉ N°2016-02**

VU Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014-43-DELIB-5-6 du 15 avril 2014 du Conseil Municipal de Saint Marc Jaumegarde au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code des marchés publics articles 27 et 28,

**CONSIDERANT** la décision n°2018-60 du 25/10/2018 portant avenant n°2

**CONSIDERANT** l'erreur matérielle sur la définition du prix PN8. Ce prix est en m<sup>2</sup> pour une épaisseur de 15 cm

### DECIDE

**Article 1** : Il est décidé de conclure un avenant pour créer des prix nouveaux devenus nécessaires pour l'exécution des travaux avec l'entreprise **EUROVIA MEDITERRANEE** sise 640 rue Georges Claude CS 10564 13594 Aix en Provence Cedex 3 pour :

*MARCHE A BONS DE COMMANDE ET A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN DE RESEAUX SECS ET HUMIDES ET DIVERS TRAVAUX.*

**Conclu pour un montant maximal de 1 100 000 € HT/ an.**

**Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.**

**Soit sur toute la durée du marché un montant maximal de 3 300 000 € HT.**

**Article 2** : Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de créer des prix nouveaux devenus nécessaires pour l'exécution des travaux :

**DECISION**

	intitulé	descriptif	unité	montant
PN8	Béton désactivé – épaisseur 15cm	Ce prix rémunère au mètre cube en place la fourniture rendue sur le lieu du chantier et mise en œuvre en mode manuel de béton désactivé circulaire de ciment blanc incorporant un treillis soudé rendu. Le béton désactivé incorporera des gravillons roulé ou concassé 0/6 ou 6/10. L'épaisseur de la mise en œuvre sera de 15 cm. Ce prix comprend également les joints de dilatation et l'application d'un produit désactivant et nettoyage au jet à haute pression effectué le lendemain. La couleur sera définie par le maître d'œuvre. Y compris toutes sujétions et aléas	M2	58,80

**Article 3** : Modifications introduites par le présent avenant

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal à la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Fait à Saint Marc Jaumegarde, le 04 décembre 2018  
Le Maire,  
Régis MARTIN

*Affiché le 04 décembre 2018*

Accusé de réception en préfecture  
013-211300959-20181204-2018-72-dec-1-AU  
Date de réception préfecture : 05/12/2018